



# Compte Engagement Citoyen

<https://www.associations.gouv.fr/le-compte-benevole.html>

Adrien Alamichel/ Pascal Marc



# le Compte Engagement Citoyen

Valoriser dans « Mon Compte Formation » l'engagement des bénévoles dirigeants associatifs pour qu'ils puissent financer leurs formations professionnelles ou leurs formations dans le bénévolat.



# le Compte Engagement Citoyen

Les conditions pour le Club, le Codep, le CR pour être éligible :

<https://www.associations.gouv.fr/le-compte-d-engagement-citoyen-en-pratique.html>

- Être régi par la loi du 1er juillet 1901.
- Être inscrit au registre des associations.  
<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-national-des-associations/>
- Être déclaré en préfecture depuis 3 ans au moins.
- Avoir l'ensemble de ses activités mentionnées au b du 1 de l'article 200 du code général des impôts.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000042915075/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042915075/)



# le Compte Engagement Citoyen

## Les conseils pour mettre en place au Club, Codep, CR:

- Voter en comité directeur la mise en place .
- Nommer un « Valideur CEC » <https://www.associations.gouv.fr/valideur-cec.html>
- Etablir chaque année la liste des bénévoles concernés.
- Recenser et quantifier les actions internes ouvrant les droits des bénévoles. [Annexe 1](#)
- Fixer les règles d'enregistrement en comité directeur. [Annexe 1](#)



# le Compte Engagement Citoyen

## Les conseils pour mettre en place au Club, Codep, CR:

- Informer les bénévoles concernés et l'ensemble des membres.
- Mettre à disposition des bénévoles éligibles:
  - Les règles fixées par le comité directeur.
  - le N° RNA (Registre National des Associations) ou le N° de siren.



# le Compte Engagement Citoyen

## Les conditions pour que le bénévole soit éligible :

<https://www.associations.gouv.fr/le-compte-benevole.html>

- Le bénévole doit être membre de l'instance de direction de l'association (CA, bureau, comité de direction...) **ou encadrer d'autres bénévoles** (et non des pratiquants et/ou adhérents) donc les formateurs de cadres , les responsables de commission, les dp... mais pas les formateurs de N1, N2...
- L'engagement du bénévole doit représenter 200 heures dans l'année, dont au moins 100h dans la même association ( club, Codep, Comité Régional)



# le Compte Engagement Citoyen

## Les conseils pour le bénévole:

- Etre rigoureux sur la comptabilisation de ses heures d'activité de gestion de l'association ou d'encadrement de bénévoles.
- Enregistrer ses heures de bénévolat en temps et en heures
- Respecter les règles d'enregistrement fixées en comité directeur
- Créer son compte CEC sur <https://lecomptebenevole.associations.gouv.fr/login>
- Saisir ses heures sur le site <https://lecomptebenevole.associations.gouv.fr/dashboard>

# le Compte Engagement Citoyen

## Annexe 1 Exemple de règles de fixées en Comité Directeur

Nature de l'opération	Nombre d'heures maximum à renseigner
Cour théorique (pour la formation de cadres: initiateur, gp, MF1, Mf2, rifa....)	2h/ séance
Cour pratique ou entrainement piscine (pour la formation de cadres: initiateur, gp, MF1, Mf2, rifa....)	2h/ séance
Réunion (Comité / Organisation de saison...)	3h/ réunion
Encadrement / organisation de cours sur une journée (RIFA, carrière, mer...) ou plus. (pour la formation de cadres: initiateur, gp, MF1, Mf2, Rifa.....)	8h/ journée 4h/ demie journée
Fonctions de gestion du club (présidence, trésorerie, secrétariat, autre mission validée par le CD....)	6h / semaine hors période estivale
Autres (compétitions....)	Consulter le comité avant saisie





# le Compte Engagement Citoyen

## Liens utiles

- Plaqueette de présentation du CEC : [https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/plaqueette\\_cec.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/plaqueette_cec.pdf)
- Le Compte d'Engagement Citoyen en pratique: <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-d-engagement-citoyen-en-pratique.html>
- Répertoire National des Associations : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-national-des-associations>
- Mon Compte Formation: <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
- Mon Compte Formation /le compte engagement citoyen: <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/le-compte-engagement-citoyen-cec-0>
- Exemple de formation financable dans nos activités en 2020: recyclage BE, BP, DE



# le Compte Engagement Citoyen

## Infos utiles

- Date maximum d'enregistrement des heures 2020 : 30/06/2021
- Exemple de formation finançable par « Mon Compte Formation » dans nos activités en 2020:
  - Les formations des CROS si elles sont payantes
  - Recyclage BE, BPJEPS, DEJEPS.
  - Formation BPJEPS, DEJEPS.
  - .....